BAR-TH-125
Ventilation double flux autoréglable ou modulé

XOKAKKO

· Mandataire administratif et financier pour MPR
· Partenaire CEE

Éléments indicatifs sous réserve d'une vérification plus précise de l'éligibilité. Une demande d'évaluation est disponible sur le site : www.xokakko.fr

Séverine BAUNAY
06 08 33 11 33
severine@xokakko.fr

CEE

Toutes Catégories :
De 56 € à 319 €
*en fonction de la surface et du type de VMC

Modalités :
· Ouvert à tous (propriétaires, locataires, tertiaire)

MPR

Bleu : 2 500 €
Jaune : 2 000 €
Violet : 1 500€

Modalités :
· Propriétaires occupants, personne physique, résidence principale.
· Propriétaires bailleurs, personne physique.

Mentions sur devis et facture :

· Libellé : « mise en place d'un système de ventilation mécanique contrôlée double flux autoréglable ou à modulation hygroréglable »
· Marque, Référence commerciale de tous les éléments, Surface habitable
· Puissance, rapport de température mesuré selon la norme NF EN 13141-7
· Classe d'efficacité énergétique selon le règlement européen (UE) n°1254/2014 de la Commission du 11 juillet 2014

PLAFONDS DE RESSOURCES HORS ÎLE-DE-FRANCE ET EN OUTRE-MER AU 1ER JANVIER 2026

NOMBRE DEPERSONNES COMPOSANT LEMÉNAGE	MÉNAGES AUX REVENUS TRÈS MODESTES	MÉNAGES AUX REVENUS MODESTES	MÉNAGES AUX REVENUS INTERMÉDIAIRES	MÉNAGES AUX REVENUS SUPÉRIEURS
1	17 363 €	22 259 €	31 185 €	supérieur à 31 185 €
2	25 393 €	32 553 €	45 842 €	supérieur à 45 842 €
3	30 540 €	39 148 €	55 196 €	supérieur à 55 196 €
4	35 676 €	45 735 €	64 550 €	supérieur à 64 550 €
5	40 835 €	52 348 €	73 907 €	supérieur à 73 907 €
par personne supplémentaire	+ 5 151 €	+ 6 598 €	+ 9 357 €	+ 9 357 €